



Saisie des biens meubles

Par Xarand

Bonjour,
Commerçant depuis le mois de novembre 2015, je profite de fait de la loi Macron du 6 aout 2015 sur l'insaisissabilité des biens immobiliers personnels.
Qu'en est-il des biens meubles ?
Sont-ils protégés d'office, faut-il faire un acte chez un notaire ou sont-ils simplement saisissables.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
"biens mobiliers" et "biens meubles" c'est la même chose.

Par morobar

Bonjour,
Les biens meubles restent saisissables comme auparavant.
Reste que certains sont toujours insalissables:
Les biens mobiliers insaisissables se définissent comme l'ensemble des biens nécessaires à la vie courante du débiteur et à sa famille. Ils recouvrent également les biens nécessaires à sa vie professionnelle et celle de sa famille.

Par Libelluledusud83

Bonjour

Ils peuvent prendre des meubles sans valeur genre IKEA ? Ou ça leur rapporte rien vue les frais quand ils saisissent ?

Et une voiture a 2000? peuvent ils la saisir si on. En a besoin pour aller au travail?

Merci

Par Libelluledusud83

Bonjour

Ils peuvent prendre des meubles sans valeur genre IKEA ? Ou ça leur rapporte rien vue les frais quand ils saisissent ?

Et une voiture a 2000? peuvent ils la saisir si on. En a besoin pour aller au travail?

Merci